

Parc naturel régional du Vercors

ECOGARDE

RAPPORT D'ACTIVITE

Eric Charron
Secteur
Vercors Drôme
2024



SOMMAIRE

1. RAPPEL.....	3
1.1. Les ecogardes, une équipe de terrain au service du territoire.....	3
1.2. Les écogardes et les manifestations.....	5
1.3. Les écogardes et la gestion des sentiers.....	5
1.4. Le secteur Vercors Drôme et ses communes.....	6
1.5. Particularités du poste secteur Vercors Drôme.....	6
2. SYNTHÈSE.....	7
3. MISE EN AVANT DE PROJETS MENÉS.....	8
3.1. Le schéma d'accueil et la mise en place des portes d'entrées de sites naturels..	8
3.2. Nouvel itinéraire sur la montagne de la Cornouze (Saint-Julien-en-Vercors).....	14
4. BILAN PAR COMMUNES.....	15
4.1. Commune de Saint-Julien-en-Vercors.....	15
4.2. Commune de Saint-Martin-en-Vercors.....	15
4.3. Commune de La Chapelle-en-Vercors.....	16
4.4. Commune de Saint-Agnan-en-Vercors.....	16
4.5. Commune de Vassieux-en-Vercors.....	17
5. CONCLUSION.....	17
5.1. Temps de travail par missions.....	17
5.2. Bilan et perspectives.....	18
6. ANNEXE : PAS DES VOÛTES-PAS DE L ALLIER-CORNOUZE.....	18

1. RAPPEL

1.1. Les ecogardes, une équipe de terrain au service du territoire

Les écogardes du Parc sont des interlocuteurs de proximité. Les écogardes vous apportent des réponses ou en réfèrent aux services compétents.

LES MISSIONS PRINCIPALES

- Gère principalement le suivi et l'entretien du balisage peinture et de la signalétique directionnelle (panneaux) des sentiers.
- Accueille, informe, sensibilise randonneurs et visiteurs.
- Surveille les sites naturels et veille à leur préservation.
- Sensibilise les visiteurs du Vercors à la richesse et la fragilité des patrimoines à découvrir ainsi que aux enjeux patrimoniaux et socioéconomiques du territoire.
- Assure un suivi scientifique et technique des milieux.
- Est l'un des interlocuteurs de terrain privilégié des collectivités du territoire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT

Assure l'aménagement et la maintenance des installations et équipements liés au mobilier d'accueil, d'information, de signalétique (signalétique directionnelle et balisage).

A noter que l'entretien des chemins reste à la charge des collectivités concernées.

Participe à la veille des refuges et abris (propreté, sécurité...).

LES MISSIONS AUTRES :

- - Participe aux patrouilles communes (surveillance et informations), à des chantiers avec les autres éco gardes du Parc et/ou la garderie de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.
- - Participe au suivi et à l'appui technique de certaines manifestations sportives, culturelles, patrimoniales, à la demande des communes du territoire.
- - Prend en charge des stagiaires et aider à l'encadrement des chantiers de bénévoles ou de jeunes...

Les écogardes définissent leurs priorités d'interventions en fonction des retours des offices de tourisme, des randonneurs, du monde associatif, plateforme nationale Suricate, etc...

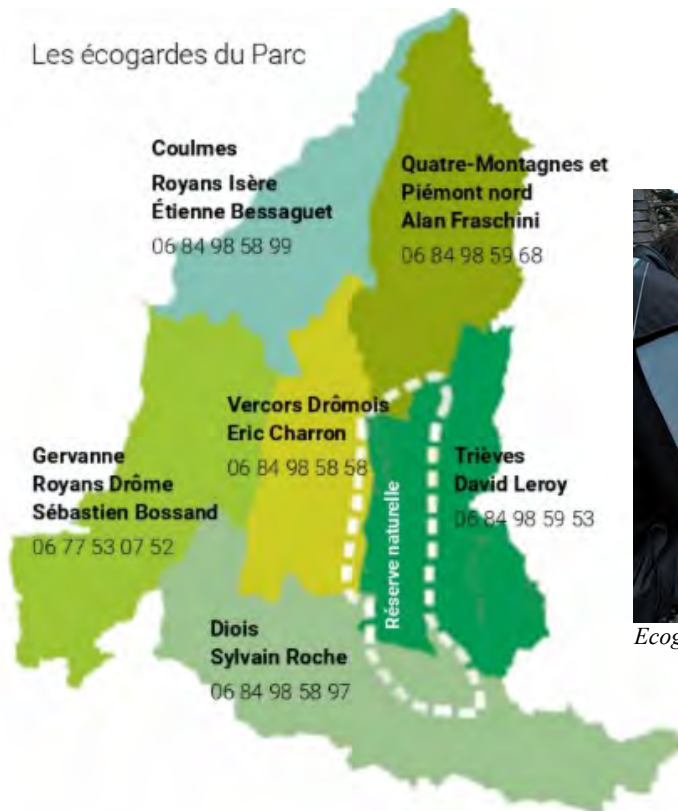
Leurs tournées effectuées en début de saison permettent également de repérer les itinéraires dégradés (la veille travaux des sentiers).

Un planning d'intervention permet de couvrir l'ensemble du réseau tous les trois ou quatre ans selon l'étendu des secteurs et la densité du réseau de sentiers (reprise du balisage peinture et veille de la signalétique).



Une équipe composée de six écogardes intervenant pendant six mois sur l'ensemble du Parc naturel régional du Vercors et répartis par secteurs.

Les écogardes du Parc



Ecogarde Eric Charron



L'équipe des six écogardes, de gauche à droite : Stéphane Fayollat (coordinateur), Etienne Bessaguet, Sébastien Bossand, Alan Frascini, David Leroy, Sylvain Roche et Eric Charron.

1.2. Les écocardes et les manifestations

Le Parc du Vercors rappelle que toutes participations des écocardes aux manifestations du territoire doivent faire l'objet d'une demande écrite du ou des organisateurs à la direction du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.



1.3. Les écocardes et la gestion des sentiers

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES COMMUNES ET LE SERVICE ECOGARDES CONCERNANT LA GESTION DES SENTIERS

L'ÉQUIPE D'ÉCOGARDES

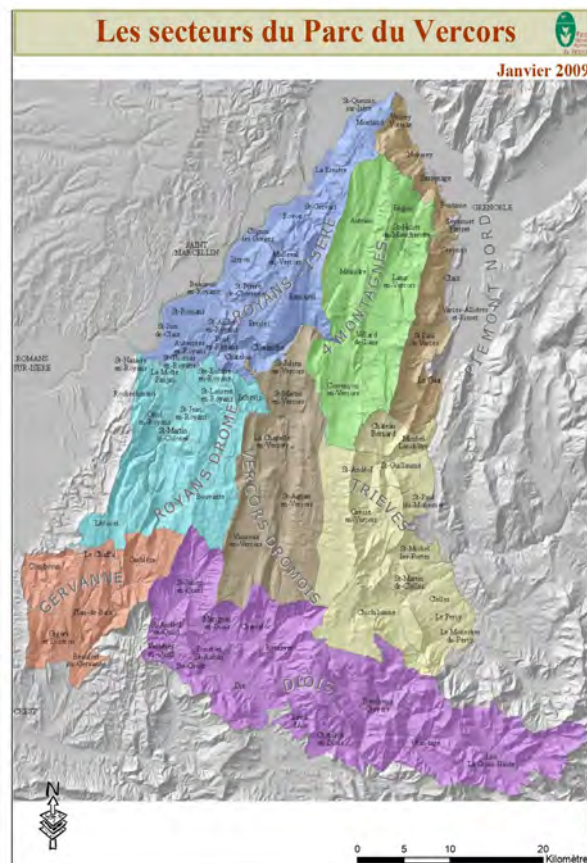
gère principalement le suivi et l'entretien du balisage peinture et de la signalétique directionnelle (panneaux) des sentiers.

LES COMMUNES OU EPCI

assurent la gestion de l'entretien des sentiers (débroussaillage, élagage, travaux...).

1.4. Le secteur Vercors Drôme et ses communes

Saint-Julien-en-Vercors
Saint-Martin-en-Vercors
La Chapelle-en-Vercors
Saint-Agnan-en-Vercors
Vassieux-en-Vercors



1.5. Particularités du poste secteur Vercors Drôme



Trois écocardes sont saisonniers sur une durée de six mois (de mai à octobre)

Les trois autres écocardes sont en poste toute l'année avec des fonctions et un périmètre d'intervention divers.

Le secteur Vercors Drôme est le plus petit du territoire Parc en nombre de communes à suivre avec c'est cinq communes. En conséquence il est établi que sur le poste que j'occupe, 40 % de mon temps de travail peut-être consacré à l'entraide de mes collègues sur leurs secteurs.

2. SYNTHÈSE

GESTION DES SENTIERS

Nombre total de poteaux posés : 15 poteaux posés ou remplacés.

Nombre de kilomètres balisés au total : 62 kilomètres dont 11 sur le secteur Royans Drôme (commune de Bouvante), au départ du col de Carri vers la pelouse de Bournette.

Chantiers collectifs :

- Vingt cinq jours consacrés à la pose du mobilier d'accueil des portes d'entrées de sites naturels sur l'ensemble du territoire du Parc, dont sept sur le secteur Vercors Drôme (plateau de Beure, la Coche et Herbouilly).
- Réfection de l'assise du chemin du pas des Voûtes et élagage (communes de Saint-Julien-en-Vercors et Châtelus).

Travaux sur le secteur Vercors Drôme :

- Elagage de plusieurs sentiers autour de la Chapelle-en-Vercors et de Saint-Martin-en-Vercors suite à des constats ou alertes Suricate (plateforme problèmes sentiers).
- Mise en place du nouvel itinéraire sur la montagne de Cornouze, alternatif à la boucle passant par les pas des Voûtes et de l'Allier, interdite jusqu'à nouvel ordre par arrêté municipal pour cause de chutes de pierres récurrentes.
- Démontage du tuyau usagé du poêle au refuge de Pré-Valet.
- Réparation de la poignée de la porte d'entrée et du loquet de la porte du poêle > refuge Vassieux.

Travaux sur les autres secteurs du Parc du Vercors :

- Dix huit jours consacrés à la pose du mobilier d'accueil des portes d'entrées de sites naturels sur les secteurs Quatre-Montagnes et Trièves.
- Réfection de l'assise du chemin du pas des Voûtes et élagage (Royans Isère - Châtelus).

Travaux sur des espaces réglementés ou fortement fréquentés :

Reprise de la signalétique vandalisée sur la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

SUIVI SCIENTIFIQUE (FAUNE FLORE-PROTOCOLES ET COMPTAGES)

Sur la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors :

Comptage au chant (protocole de recensement) de l'espèce Tétras-Lyre en mai.

Sur le reste du territoire :

- Suivi des stations de *Myosotis spélunca* du cirque de Bournillon.
- Réparation du câble de clôture des exclos endommagé (chute de pierres ?).
- Partage de connaissance sur le terrain du site Natura 2000 « rebords méridionaux du Vercors » avec la nouvelle animatrice du site.

SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC SUR SITES

- Sur les temps de pique-nique et les places de bivouac à Herbouilly.
- Veille et accueil au plateau de Beure.
- Veille et accueil au bois de l'Allier.
- Veille autour de nouvelles places de baignade à Tourtre et Crobache (places de bivouac et feux de camps).

Arrêtés municipaux/véhicules motorisés :

Mise en place d'une signalétique aux pas de l'Allier et des Voûtes ainsi que sur les parkings de départ de randonnée, suite aux arrêtés d'interdiction émis par les Maires de Châtelus et d'Echevis.

PARTENARIATS ET MANIFESTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Permanence tous les lundis de l'été à l'office de tourisme de la Chapelle-en-Vercors. - Encadrement et sécurisation de la manifestation sportive des Drayes du Vercors. - Présence à la soirée projection organisée par les gardes de la Réserve des Hauts Plateaux et les écocardes dans le cadre du festival OVNI à Vassieux-en-Vercors. - Participation à la journée « La route est à vous » sur le site de Combe Laval.
ADMINISTRATIFS, RÉUNIONS, FORMATIONS...
<ul style="list-style-type: none"> - Réunions mensuelles de coordination des écocardes (Lans-en-Vercors). - Dans le cadre de la mission de pose du mobilier d'accueil des portes d'entrées de sites naturels : <ul style="list-style-type: none"> . diverses interventions, échanges avec les mairies (foncier, matériels, etc...) . logistique importante pour l'organisation des travaux . démarche de déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) pour déterminer la localisation des réseaux souterrains avant la pose de mobiliers sur le plateau de Beure. - Divers contacts avec les mairies dans le cadre de la gestion des sentiers.

3. MISE EN AVANT DE PROJETS MENÉS

3.1. Le schéma d'accueil et la mise en place des portes d'entrées de sites naturels

À partir de 2021, devant les changements de comportements et l'évolution des publics, le Syndicat mixte du Parc décide d'ajouter à la gamme signalétique existante (charte signalétique du PNRV), un mobilier spécifique d'entrée de sites qui symbolise physiquement le franchissement d'un espace à un autre et qui permet de donner plus d'informations au public sur les usages et recommandations en milieu naturel.

Ces aménagements (36 mobiliers « portes d'entrées » installés) deviennent le premier niveau d'accueil et d'informations, plutôt destiné aux publics peu familiers des codes de la montagne. Ce mobilier a l'ambition d'intégrer le maximum de messages des collectivités partenaires sur le même support, afin aussi d'éviter la prolifération de pancartes et panneaux en tout genre sur un même lieu.



Deux types de mobilier d'entrée ou d'accueil ont été installés :

- **le mobilier « porte ».**
- **le mobilier « base ».**



Exemple de mobilier base à la Conversaria (Villard-de-Lans)



Exemple de mobilier porte à la Sierre (Lans-en-Vercors)

Suivant les sites retenus pour être équipés de ces nouveaux mobiliers, différentes combinaisons de structures peuvent être installées : soit une Porte, soit une Base, éventuellement les deux côte à côte.

La saison dernière, des repérages terrain concernant les emplacements des futurs mobiliers avaient été effectués avec la validation des communes concernées (positionnement précis + foncier).

Une grande partie de la saison 2024 a été consacrée à la préparation et à la pose des mobiliers, forcément avec un impact important sur le temps consacré aux autres missions habituelles des écogardes tels que le balisage, la signalétique...

L'organisation théorique pour la mise en place des mobiliers était la suivante :

- pose des vis de fondation par les écogardes et préparation du terrain (nivellement, etc...)
- pose des mobiliers bois par l'entreprise Bâti Bois Construction, systématiquement en présence et avec l'appui d'au moins un écogarde ou un garde de la Réserve.
- montage sur les structures des panneaux d'accueil, d'informations et de sensibilisation par les équipes du Parc (écogardes/gardes).

L'implication des écogardes a été forte, à chaque étape de ces aménagements.

En pratique le travail a été plus long et plus complexe que prévu. En effet suivant le type de sol rencontré, il a parfois été très long et/ou difficile de forer les trous destinés à accueillir les vis spéciales de fondation (photo ci-contre). Parfois nous avons dû avoir recours à d'autres techniques (scellement d'un ou deux pieds de fixation).

Chaque chantier (site) était différent et plus moins difficile du fait de la nature du sol, de la pente ou encore de l'accès.

Pour rappel, les vis de fondation permettent un ancrage au sol de la structure sans utiliser de béton. Suivant la



nature du sol, nous avons recours à des longueurs de vis différentes (1m pour les plus grandes, 0,75m et 0,50m).

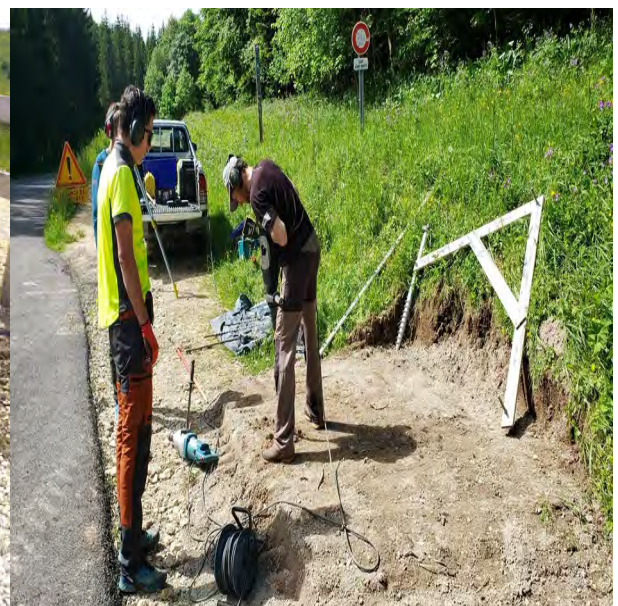


1ère étape : la pose des vis de fondation

Avant de poser les vis et de forer le sol, il a parfois été nécessaire de réaliser une DICT (Demande d'Intention de Commencement de Travaux) notamment lorsque le lieu de piquetage se trouve proche du centre village ou dans une station de ski, ceci afin de s'assurer de la présence ou non de réseaux souterrains tels que les lignes électriques, des canalisations d'eau ou autres.

Le site retenu et la surface précise d'implantation est validé par la commune ou le propriétaire privé concerné. Une convention de mise à disposition du terrain concerné est systématiquement établie.

Vient alors l'étape concrète de pose, il faut s'assurer que la zone est assez plate et que le nivellement peut se faire manuellement. Le forage peut commencer. L'organisation matériel et la logistique sont assez lourdes : un véhicule type 4x4 qu'il faut parfois plusieurs fois par jour charger et décharger de tout le matériel nécessaire.





Préparation du sol et pose des vis sur le site de la Molière (commune d'Autrans Méaudre-en-Vercors).

L'opération consiste à forer assez profondément dans le sol avec des diamètres de mèches différents pour élargir ensuite progressivement les trous. Différents gabarits sont utilisés pour être au plus juste. Les vis sont ensuite rentrées avec une grosse boulonneuse spéciale. La dernière étape consiste à mettre toutes les vis de niveau à l'aide d'une mire spéciale et d'un niveau optique.



2ème étape : l'installation des structures mobiliers bois

Chaque semaine un planning d'intervention indispensable est pré défini (lieux et équipe(s) de pose). Une organisation conséquente notamment avec l'entreprise Bâti bois Construction qui a nécessité beaucoup de rigueur mais aussi une grande adaptation de toute l'équipe du Parc concernée.

Globalement il s'agit de fixer une platine sur la vis, de garder le niveau et ensuite de monter la structure (montants « piliers » bois) puis l'habillage (planches verticales). En dernier lieu, une couverture (protection métallique) permet de finir l'installation et de protéger le mobilier.



Chantier d'installation du mobilier à Gresse-en-Vercors

3^{ème} étape : la pose des panneaux d'informations

La mise en place des panneaux comme celle des vis de fondation a été réalisée par les écogardes et gardes du PNRV. Ce travail nécessite la présence d'au moins deux personnes (trois idéal), les panneaux étant lourds à soulever et maintenir pendant leurs fixations.



Pose de panneaux d'information sur la structure

Quelques chantiers en photos

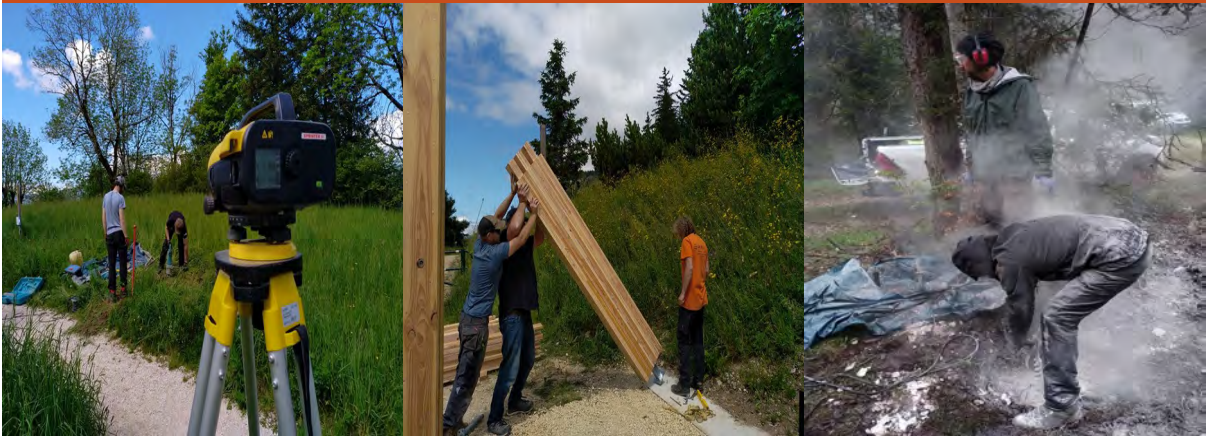
Site d'Herbouilly



Carrefour de la Royale



Secteur Quatre-Montagnes



Portes de la Réserve Naturelle



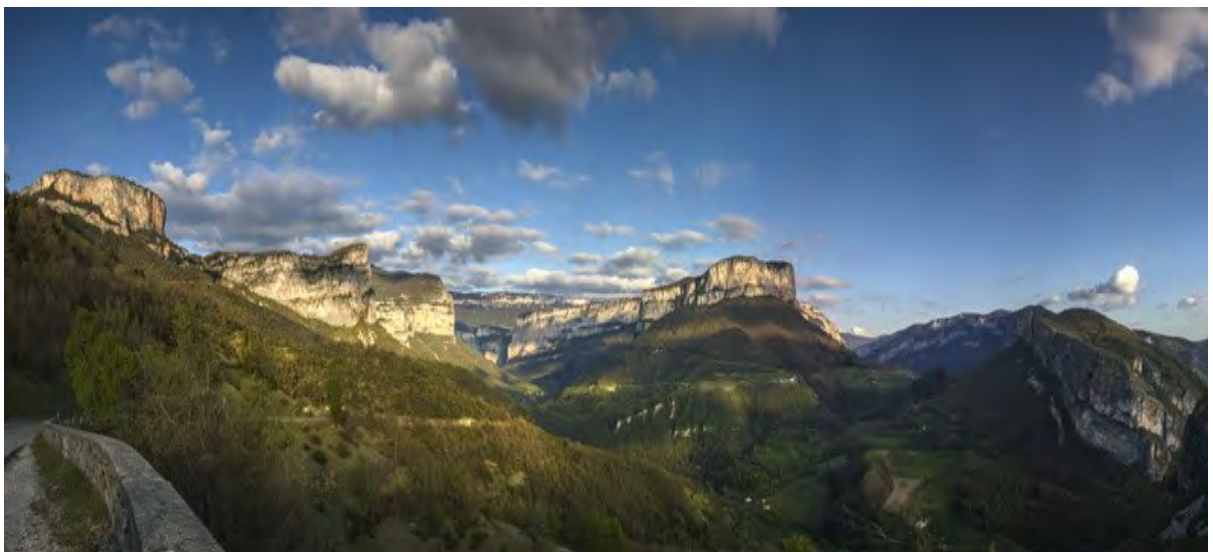


3.2. Nouvel itinéraire sur la montagne de la Cornouze (Saint-Julien-en-Vercors)

Le projet

Une nouvelle boucle de randonnée sur la montagne de la Petite Cornouze à Saint-Julien-en-Vercors a été créée ; c'est une alternative à la boucle des pas (Voûtes et l'Allier) interdite d'accès actuellement par arrêtés municipaux pour cause de chutes de pierres importantes. Ce projet de nouveau balisage a demandé l'écriture d'un mémento technique à destination du conseil municipal de la commune.

Pour sa mise en place, de la signalétique (poteau et plaques provisoires) et du balisage ont été apposés sur cet itinéraire.



Falaise grande Cornouze @Booth

4. BILAN PAR COMMUNES

4.1. Commune de Saint-Julien-en-Vercors

GESTION DES SENTIERS	
Nombre de poteaux	Un nouveau poteau posé à « la petite Cornouze » sur la nouvelle boucle.
Nombre de kilomètres balisés :	3,3 km balisés aux lieux-dits Serre Bouchet, Les Combettes et sur la boucle de la Cornouze.
Chantiers collectifs menés : Reprise de l'assise du chemin du Pas des Voûtes (versant Châtelus) dégradé suite à des chutes de pierres importantes et élagage de la descente.	
Travaux de petits entretiens : Élagage du sentier aux Domarières et enlèvement de chablis aux Combettes. Veille et visites de terrain sur le chemin menant au pas des Voûtes pour une éventuelle réouverture. Voir en annexe.	
SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :	
Huit journées de surveillance et d'accueil au total sur les sites du pas de l'Allier, la Cornouze et Herbouilly/pas du Fouillet.	
Arrêtés municipaux/véhicules motorisés : Pose de signalétique aux pas de l'Allier et des Voûtes ainsi que sur les parkings de départs de randonnées suite aux arrêtés d'interdiction émis par les Maires de Châtelus et d'Echevis.	
PARTENARIATS ET MANIFESTATIONS :	
Création d'un nouvel itinéraire avec la commune afin d'éviter la descente du pas de l'Allier.	

4.2. Commune de Saint-Martin-en-Vercors

GESTION DES SENTIERS	
Nombre de poteaux	Un poteau de rappel réparé entre les Ayards et Les Menuisiers. posés :
Nombre de kilomètres balisés :	9 km balisés au niveau du Pot du Loup, du Noeud de Parcelles, des Morands, de Micoulas, des Ayards et des Menuisiers.
Travaux de petits entretiens : Elagage autour de Tourtre et au-dessus des Menuisiers/ Les Morands. Des échanges avec les propriétaires d'arbres tombés sur les chemins.	
Travaux sur des espaces réglementés ou fortement fréquentés localisés : Veille et visites de terrain sur le chemin du pas de l'Allier afin de documenter l'évolution du phénomène d'éboulements, surtout sur la dégradation continue du chemin. Cf en annexe.	

SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :
Huit jours effectués sur le bois de l'Allier, les sites d'Herbouilly et de Bobache.

4.3. Commune de La Chapelle-en-Vercors

GESTION DES SENTIERS
Nombre de poteaux Six poteaux remplacés au niveau des Magnats, de la Franconnière, des Rochas et des Talivières.
Nombre de kilomètres balisés : 16 km balisés sur les sites du col de Carri, les Appaix, les Revoux, la ruine martiale, la combe Libouse, le Serre et les Baumes.
Travaux de petits entretiens :
Élagage d'arbres sur le sentier de Révoulat depuis Les Baraques mais aussi l'accès menant au refuge de Pré-Vallet.
SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :
Une journée de surveillance et d'accueil effectuée au belvédère de Révoulat. Petit entretien des refuges de Pré-Valet et de Crobache.
PARTENARIATS ET MANIFESTATIONS dont les permanences en office de tourisme : :
Permanence tous les lundis de l'été à l'office de tourisme de la Chapelle-en-Vercors. Environ une trentaine de personnes contactées par matinées avec pour principaux sujets d'échange, la randonnée et la réglementation (Réserve Naturelle et sites protégés). Encadrement et sécurisation de la manifestation sportive les Drayes du Vercors.

4.4. Commune de Saint-Agnan-en-Vercors

GESTION DES SENTIERS
Nombre de poteaux posés : Cinq poteaux remplacés sur la route de la Coche, le stade de biathlon de La Trompe, le Collet de Sapiau.
Nombre de kilomètres balisés : Dix neuf km balisés au niveau de Rousset, du Ranc de la Tour, de la piste de l'Aiguille, de la route des Rancs, de la route de Pré-Rateau et du Fouletier.
Travaux de petits entretiens :
Élagage sur le chemin des Crétins et aux Fraisiers.
SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :
De la sensibilisation et de l'accueil effectués sur le plateau de Beure et le site de la Trompe.
PARTENARIATS ET MANIFESTATIONS dont les permanences en office de tourisme : :
Balissage des boucles du Bois du Loup et de l'Ours du Vercors en partenariat avec la station du Col de Rousset.

4.5. Commune de Vassieux-en-Vercors

GESTION DES SENTIERS	
Nombre de poteaux posés :	Deux poteaux remplacés.
Nombre de kilomètres balisés :	8 km balisés au niveau de Font l'Etrat, sur le site de la Trompe et du bois de Côte Belle.
Travaux de petits entretiens :	
Interventions dans le refuge de Vassieux-en-Vercors sur la poignée de la porte du refuge, du loquet de la porte du poêle et arrachage des orties autour.	
SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :	
Tournées au col de Vassieux et à la But Saint-Genix. Veille régulière et petit entretien du refuge.	
PARTENARIATS ET MANIFESTATIONS dont les permanences en office de tourisme : :	
Participation à la soirée projection en partenariat avec les gardes de la Réserve des Hauts Plateaux dans le cadre du festival OVNI à Vassieux-en-Vercors.	

5. CONCLUSION

5.1. Temps de travail par missions

Missions	Nombre de journées	Chiffres	Remarques
Signalétique	13 jours	14 poteaux	
Balisage	17 jours	62 km	
Entretien des sentiers	7 jours		2 jours pour traiter les alertes Suricate
Accueil et surveillance	18 jours		dont 8 matinées passées en office de tourisme
Logistique et administratif	16 jours		Inclus dans cette mission, le temps accordée pour le mobilier d'accueil à ce sujet
Entretien des refuges	4 jours		Nettoyage et travaux
Mobilier d'accueil des portes d'entrées des sites naturels	25 jours		Sur l'ensemble du territoire du PNRV
Partenariat	2 jours		
Biodiversité	4 jours		Sur la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors

5.2. Bilan et perspectives

La prochaine saison sera ma dernière en tant qu'écogarde au Parc du Vercors car l'heure de la retraite approche.

Mon objectif principal sera de laisser le secteur « en bon ordre » pour mon successeur et de terminer les corrections, modifications nécessaires à la mise à jour du carto-guide Vercors Drôme programmée courant 2025.

6. ANNEXE : PAS DES VOÛTES-PAS DE L'ALLIER-CORNOUZE

CONCLUSION DU RAPPORT DU SERVICE RTM SUITE À UNE VISITE AU PAS DES VOUTES ET À LA MONTAGNE DE LA CORNOUZE (AOÛT 2024).

Le rapport complet est à disposition sur demande auprès du service tourisme du PNRV.

Interventions préconisées :

Les ravinements constatés sont étroitement liés à l'orage du 5 août 2022. Les éboulis ont été principalement incisés sur les parties sommitales. Les matériaux ont été transportés par des coulées torrentielles, dont certains dépôts ont pu atteindre le sentier du Pas de l'Allier.

Mis à part la difficulté de praticabilité du chemin du Pas des Voûtes causée par les ravinements, le risque de chute de blocs et de ravinement reste similaire à celui d'avant l'événement. La zone est propice à ce type de phénomènes. Il est également probable que des axes de ruissellement préférentiels se forment dans les zones récemment ravineés.

Nous conseillons une simple remise en état du sentier par des terrassements légers afin de le rendre praticable. Des aménagements plus « lourds » pourront être envisagés si le phénomène devient récurrent (ouvrages bois, ouvrage en petite maçonnerie, création de fascines, autre).

Pour le deuxième secteur, deux phénomènes peuvent être décrits.

Le premier n'est pas directement lié à l'orage du 5 août, mais plutôt au dépérissement des buis causé par la pyrale depuis 2015. Les buis, notamment présents sur les vires rocheuses, favorisent le maintien des sols superficiels dans les fortes pentes. En dépérissant, les phénomènes de chutes de pierres deviennent plus récurrents. Les pierres sont plus facilement mobilisables, que ce soit par le passage d'animaux ou par des ruissellements.

Le deuxième phénomène est étroitement lié à l'orage du 5 août 2022. Au niveau de la zone la plus active décrite précédemment, la forme de la paroi favorise la concentration des eaux. En cas de fortes pluies, un axe de ruissellement important se forme. La chute d'eau sur les éboulis de la vire provoque une érosion importante de celui-ci. Les matériaux sont transportés jusqu'au pied de la paroi et se déposent en décimant les arbres. Ces ravinements ont fortement déstabilisé l'éboulis qui génère depuis des chutes de pierres de manière récurrente.

Sur ce secteur, l'aléa de chute de pierres a progressivement augmenté avec le dépérissement des buis sur l'ensemble de la vire (environ 250ml). L'orage du 5 août 2022 a également déstabilisé l'éboulis en place sur la vire rocheuse sur un linéaire de 20m, ce qui génère depuis des chutes de pierres de manière plus récurrente.

Ces chutes de pierres peuvent être réduites par la mise en place de barrières grillagées au niveau de la rupture de pente entre la partie aval de l'éboulis et la paroi. La mise en place de ce type d'ouvrage est cependant coûteuse et demande un entretien régulier. Pour avoir une idée

approximative, il faut compter environ 100 euros par mètre linéaire.

Les autres pistes d'aménagement possibles sont le déplacement du sentier plus en aval ou la possibilité de reboisement des vires rocheuses, favorisant le maintien de l'éboulis par la mise en place de fascines ou de banquettes. Cependant, la reprise de cette dernière semble complexe en raison de la faible épaisseur du sol.

**VISITE DE L'ÉBOULEMENT AMONT DU PAS DE L'ALLIER.
SAMEDI 27 JUILLET 2024.**

Eric Charron, écoparde au PNR Vercors

Il s'agit du premier éboulement rencontré lorsque l'on descend le chemin depuis le pas de l'Allier. Celui sur lequel nous sommes déjà intervenus plusieurs fois avec des bénévoles de Choranche, de Châtelus, d'Echevis et de la course des Drayes du Vercors.

Des travaux de confortement de l'assiette ont été réalisés par le passé par l'entreprise « Zinc de toit ».

Constat :

Les éboulis continuent de glisser sur le chemin.

Les poutres installées par l'entreprise Zinc de Toit sont recouvertes par une grosse épaisseur de pierres et commencent à céder par endroit.

La main courante en aval a été dégradée en plusieurs endroits.

Le câble que nous avons déjà remonté à deux reprises à hauteur de la taille est à nouveau à hauteur de genoux. Il y a donc environ 30 cm supplémentaires d'éboulis qui se sont accumulés.



Le câble montre également des traces d'impact de pierre

L'assise du chemin a en partie disparue, elle est en dévers car elle a repris la pente naturelle des éboulis.

Plus en aval, le cheminement n'est plus visible dans les éboulis qui cachent entièrement le sentier.



Conclusion

Pour la première fois depuis que nous travaillons sur ce site, j'ai trouvé que le passage devenait vraiment délicat et qu'il était maintenant réservé à des marcheurs familiers des progressions en montagne hors sentier classique (sentier exposé et engagé).

Pour la première fois également, je me suis aidé du câble pour le franchissement du tronçon sécurisé.

Dans l'état actuel des choses, je préconise de maintenir ce tronçon de l'itinéraire fermé.

Une corde a été posée en travers du chemin ainsi qu'un nouveau panneau d'avertissement.

